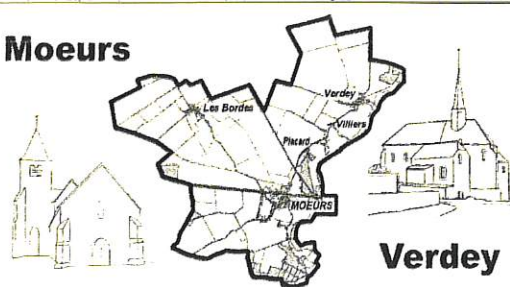


Moeurs**Verdey**

JOURNAL COMMUNAL

MAI**2009****MAIRIE tél. /Fax : 03.26.81.48.24****IPNS**

Permanences du secrétariat de mairie : Lundi : 9 h 30 à 11 h 30 – Mercredi : 17 h à 19 h

BUDGET 2009

Lors de la réunion de conseil municipal du 08 Avril, le budget a été voté dans sa globalité.
En voici le détail :

Section de fonctionnement : Dépenses (343 004, 11 €)
Recettes (343 004, 11 €)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
CHARGES : 124 230,10€ (eau, électricité, éclairage public, entretien voirie, carburant, fournitures administratives, entretien biens mobiliers, assurances, SACPA (société animalière))	IMPOTS ET TAXES : 104 609,00€ (taxes d'habitations, taxes foncières sur le bâti et le non bâti, taxes professionnelles, taxes sur les ventes de biens privés)
CHARGES DE PERSONNEL : 37 670,00€ (rémunérations du personnel, cotisations, caisse retraite...)	DOTATION, subventions : 81 805,00€
CHARGES de gestions courantes: 52 500,00€ (indemnités des élus, subventions service incendie départemental, syndicat intercommunal scolaire, subventions écoles publiques, C C A S...)	Produit de gestions courantes : 14 000,00€ (locations de la salle communale et loyers des logements communaux)
CHARGES FINANCIERES : 2 250,00€ (remboursement intérêt des emprunts)	Vente produits+produits de participation : 526,00€ (Produits financiers, concessions cimetière, redevance EDF, France télécom)
Virement section investissement : 26 354,01€	RESULTATS 2008 reportés :
SPANC 100 000,00 €	142 064,11€

Comme les autres années, nous versons **des subventions à différentes associations** :

- Voyage scolaire pour le lycée de Sézanne : 900€
- Ecole st Denis (fonctionnement + voyage scolaire) : 1500€
- Ecoles maternelles et primaires publiques de Sézanne (sorties ou voyages) : 150€
- CLIC gérontologie : 286€
- Association Sapeurs Pompiers : 850€
- Téléthon : 40€
- Amis de nos églises : 35€
- Mondement : 35€
- Souvenir Français : 35€
- Association La Moeurinoise : 400€
- Ecole de musique : 50€
- Sud Ouest Marnais Initiative : 60€
- FREPE d'Esternay : 60€

Nous versons aussi pour **des organismes** (certains sont obligatoires)

- Trésorerie de la Ferté Gaucher (syndicat du haut morin) : 2000€
- Trésorerie du syndicat intercommunal (transport scolaire) : 5000€
- Trésorerie Sézanne (frais scolaire) : 11 000€
- Association de Brie et Champagne transport : 2002€
- Association de Brie et Champagne Orac : 172€
- CCAS (colis, repas des anciens, participation financière aux déplacements pour les aides à domicile) : 3000€



SAPEURS-POMPIERS

Notre corps de sapeurs-pompiers compte actuellement 8 membres et désire s'agrandir en recrutant des volontaires bénévoles. Toutes personnes intéressées (hommes, femmes, adolescents garçons ou filles à partir de 16 ans) peuvent venir déposer leurs candidatures à la mairie aux jours et heures d'ouvertures ou contacter le chef de corps Mr **PLANSON René** au **03 26 81 30 78**

LE MOT DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE MOEURS

L'association foncière de remembrement est une association de type LOI 1911 qui regroupe les propriétaires fonciers concernés par le remembrement agricole. Son rôle est de gérer et d'entretenir la voirie qui dessert les différentes parcelles pour en faciliter l'accès en toute sécurité pour les engins agricoles. **Ces chemins sont privés, il est interdit d'y déposer des gravats ou autres débris. Si vous les empruntez, soyez prudents.**

INFORMATION

Suite à un arrêté du maire en date du 30 mars 2009 retirant les délégations au 2^{ème} adjoint, le conseil municipal a décidé par délibération du 08 avril 2009, de ne pas maintenir Mr Michel HERVOIS dans ses fonctions de 2^{ème} adjoint.

RAPPEL

Les plantations sont soumises à une obligation d'élagage. Les branches et les racines qui avancent sur la voie publique et créent une gêne pour la visibilité des voitures et la libre circulation des piétons sur les trottoirs, doivent être coupées à l'aplomb de la voie par les propriétaires de ces arbres. A défaut d'exécution, l'administration peut y procéder d'office aux frais de ces derniers, après mise en demeure.

D'autre part, un arrêté préfectoral ordonne à tous les propriétaires riverains de lignes téléphoniques de couper ou d'élaguer les plantations susceptibles de toucher les fils.

En ce qui concerne les lignes électriques, la loi autorise l'EDF à couper les branches des arbres se trouvant à proximité des fils conducteurs.

POUR TOUS LES TRAVAUX BRUYANTS, VEILLENZ A RESPECTER LE SOMMEIL ET LA TRANQUILLITE DE VOS VOISINS EN RESPECTANT LES HORAIRES.

- **Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**
- **Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00**

APPEL AUX BONNES VOLONTES

Nous informons nos nouveaux habitants qu'au sein du conseil municipal nous avons des responsables qui s'occupent de diverses commissions (fleurissement, animations et fêtes) pour embellir et divertir notre commune, si vous voulez apporter votre aide bénévolement en intégrant l'une ou l'autre des commissions, venez vous faire connaître en mairie, nous transmettrons aux dits responsables.

BIENVENUE

Mr et Mme Christophe BOUDIN et leurs enfants se sont installés au 03 impasse des charmilles dans le lotissement de la chevrué.

Mr Yves DESPAS et **Melle SCHMUTZ virginie** ont emménagé au 03 rue du Gril d'Arcan avec leurs deux petites filles.

Mr Sébastien HENOCQUE et **Melle Marie-Odile JAMAST** ont pris location au 02 rue du Gril d'Arcan.

NAISSANCE



Le 14 mars, un petit **Nathan** est venu agrandir la famille de **Mr et Mme Sylvain LAURIER** demeurant au 04 impasse des charmilles dans le lotissement de la Chevrué. Il fait le bonheur de ses parents et de sa grande sœur. **Toutes nos félicitations.**